



Moins d'inégalités de revenu et une pauvreté contenue en Normandie

Qu'ils relèvent d'une logique assurantielle (pensions de retraite, allocations chômage) ou universelle (prestations familiales, prestations pour le logement, minima sociaux), les transferts sociaux permettent une réallocation des ressources monétaires des ménages. Un des principaux effets de celle-ci est le resserrement de l'échelle des revenus disponibles. En Normandie, les revenus des ménages sont, avant et après transferts, moins dispersés qu'en moyenne de province. Les prestations sociales en composent une plus grande part tandis que les revenus du patrimoine y contribuent moins qu'en moyenne. Les revenus de remplacement jouent un rôle important pour pallier certains risques-chômage ou vieillesse-plus ou moins fort selon les territoires. Compte tenu de ces transferts, le taux de pauvreté reste contenu à un niveau plus faible qu'en moyenne. Les familles monoparentales demeurent cependant très touchées par la pauvreté en Normandie.

Jonathan Brendler

Des écarts de revenu moins marqués en Normandie

En 2014, les écarts de revenus déclarés (*définitions*) entre les ménages les plus modestes et les plus aisés sont moindres en Normandie que dans l'ensemble des régions de province. Les 10 % des ménages normands les plus riches ont des revenus au moins

4,9 fois plus importants que les 10 % des ménages normands les plus pauvres contre 5,3 en province (*illustration 1*). Ainsi, la Normandie compte parmi les régions les moins inégalitaires de France métropolitaine (6^e rang), les Pays de la Loire étant la région où les disparités de revenus sont les plus faibles. Par rapport à la province, les ménages normands les moins favorisés ont des revenus un peu

supérieurs (+ 280 euros sur le 1^{er} décile), tandis que ceux disposant des plus fortes ressources déclarent des revenus moins élevés qu'ailleurs (- 1 690 euros sur le 9^e décile).

Les prélèvements directs et transferts sociaux atténuent fortement les écarts de revenus disponibles (*définitions*) entre les ménages normands.

1 Le rapport interdécile est plus faible en Normandie avant et après impact du système fisco-social

Distribution du revenu déclaré et du revenu disponible en 2014

	Revenus déclarés (avant prélèvements directs et transferts sociaux)				Revenus disponibles (après prélèvements directs et transferts sociaux)				Réduction du rapport interdécile (en %)
	1 ^{er} décile (D1, en € / UC)	Médiane (D5, en € / UC)	9 ^e décile (D9, en € / UC)	Rapport interdécile (D9 / D1)	1 ^{er} décile (D1, en € / UC)	Médiane (D5, en € / UC)	9 ^e décile (D9, en € / UC)	Rapport interdécile (D9 / D1)	
Calvados	7 988	19 934	37 100	4,6	11 310	20 046	34 624	3,1	- 34,1
Eure	7 902	20 288	36 702	4,6	11 289	20 445	34 339	3,0	- 34,5
Manche	8 330	19 178	34 564	4,1	11 449	19 548	32 555	2,8	- 31,5
Orne	7 022	18 410	32 762	4,7	10 531	18 864	30 991	2,9	- 36,9
Seine-Maritime	6 716	19 810	37 266	5,5	10 832	19 978	34 708	3,2	- 42,3
Normandie	7 478	19 690	36 370	4,9	11 070	19 900	34 011	3,1	- 36,8
Province	7 200	19 878	38 056	5,3	10 785	20 031	35 493	3,3	- 37,7

Ces mécanismes redistributifs pris en compte, les écarts entre hauts revenus et bas revenus demeurent moins importants en Normandie qu'en province (3,1 contre 3,3). Ainsi, la Normandie reste, après redistribution, une des régions connaissant les plus faibles inégalités de revenu (3^e rang).

Une réduction plus forte des disparités de revenus dans les territoires les plus inégaux

Du fait des transferts et de la progressivité de l'impôt, les inégalités monétaires sont plus fortement réduites dans les territoires normands présentant d'importants contrastes de revenus déclarés. Cet effet redistributif est ainsi particulièrement marqué en Seine-Maritime (*illustration 1*).

La réduction des inégalités s'opère également au niveau des intercommunalités normandes, dans les Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). Ainsi, le rapport interdécile (*définitions*) des revenus déclarés varie de 3,0 dans la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon à 7,5 dans la communauté d'agglomération havraise (*illustration 2*). Après transferts sociaux et prélèvements directs, ce ratio présente une étendue moindre : de 2,4 dans la communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon à 3,8 dans la communauté de communes Cœur Côte Fleurie. La réduction des inégalités monétaires apparaît très nette dans les territoires disposant de grands pôles urbains, où les inégalités monétaires avant transferts sociaux et prélèvements directs sont les plus importantes. Elles sont quasiment divisées par deux dans l'agglomération havraise, dans celle de la région dieppoise, dans la métropole rouennaise ou encore dans l'agglomération d'Évreux et la communauté urbaine d'Alençon.

Plus de prestations sociales, moins d'impôts

Les prestations sociales (prestations familiales, prestations pour le logement, minima sociaux) occupent une plus large

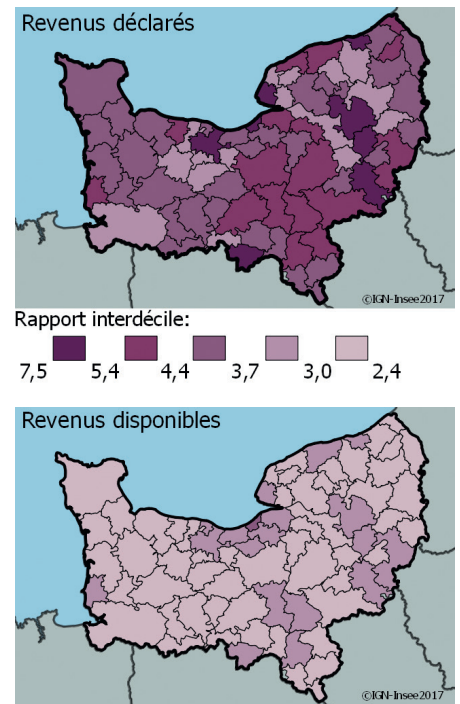
place dans le revenu disponible des ménages normands en comparaison à l'ensemble des régions de province (5,8 % contre 5,5 %, *illustration 3*). Elles recouvrent une part encore plus importante en Seine-Maritime, département plus urbain, où les locataires sont relativement plus nombreux (45,6 % de locataires contre 40,3 % en Normandie) ainsi que dans l'Orne où les revenus déclarés sont plus faibles. Seul le Calvados présente une part plus faible que la moyenne de province. Cependant, même au sein de ce département, certains territoires accueillent des ménages aux revenus plus fragiles, dont les niveaux de vie dépendent plus souvent des prestations sociales, notamment des minima sociaux (*illustration 4*). C'est le cas par exemple de l'agglomération de Lisieux ou dans la communauté de communes de la Vire au Noireau.

Plus spécifiquement, ce sont les prestations familiales qui sont en Normandie contributrices (2,5 % du revenu disponible contre 2,3 % en province), notamment dans le département de l'Eure dont la croissance démographique se nourrit du fort excédent des naissances sur les décès. La part des ménages constitués de familles y est nettement supérieure à la moyenne normande (69,0 % dans l'Eure et 64,3 % en Normandie). De surcroît, les territoires bénéficiant plus largement des prestations familiales, accompagnées d'une part importante des revenus d'activité, sont souvent très peuplés, telles les communautés d'agglomération du Cotentin, la communauté urbaine de Caen, ou encore la métropole rouennaise (*illustration 4*).

Dans le même temps, les revenus des ménages normands sont relativement moins prélevés par les impôts directs qu'en province (*illustration 3*), tout particulièrement dans la Manche et l'Orne, où les ménages déclarent des revenus plus bas que dans les autres départements normands. Néanmoins, dans certains territoires plus favorisés, où les revenus salariaux et du patrimoine sont plus présents, la part prélevée par impôts est plus importante. Ces EPCI sont très souvent situés

2 Des inégalités nettement diminuées par les transferts et l'impôt

Rapport interdécile des revenus déclarés et des revenus disponibles dans les EPCI normandes



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

Un niveau de vie médian un peu plus faible en Normandie

En 2014, le niveau de vie médian (*définitions*) des Normands est légèrement inférieur à celui des habitants des régions de province (19 900 euros contre 20 030). Cet écart est plus marqué avec la France métropolitaine (20 370 euros), les habitants d'Île-de-France bénéficiant, de loin, du niveau de vie médian le plus élevé (22 520 euros). Quel que soit l'âge de la personne de référence, le revenu médian des ménages normands est inférieur, parfois de très peu, au niveau observé dans l'ensemble des régions de province.

Au sein de la Normandie, le niveau de vie médian apparaît plus faible dans l'Orne (18 860 euros, 82^e département sur 96 pour le niveau de vie). Il demeure toutefois supérieur de 2 140 euros à celui des habitants de Seine-Saint-Denis, département métropolitain au niveau de vie le plus faible. À l'inverse, dans l'Eure, le niveau de vie médian est relativement élevé (20 440 euros, 29^e départements sur 96).

3 Les prestations sociales ont une plus grande importance dans le revenu des normands

Décomposition du revenu disponible des ménages (en %)

	Revenus d'activité (1)	dont allocations chômage	Pensions, rentes (2)	Prestations sociales (3)	dont familiales	dont logement	dont minima sociaux	Revenus du patrimoine (4)	Impôts (5)	(1)+(2)+(3)+(4)+(5)
Calvados	69,6	3,3	30,9	5,4	2,4	1,5	1,5	9,8	- 15,7	100
Eure	73,0	3,5	27,9	5,5	2,6	1,3	1,6	9,1	- 15,5	100
Manche	66,2	2,9	33,3	5,5	2,4	1,4	1,7	9,3	- 14,3	100
Orne	63,4	3,1	34,8	5,9	2,5	1,6	1,8	9,9	- 14,0	100
Seine-Maritime	71,5	3,3	29,1	6,3	2,5	1,8	2,1	8,8	- 15,7	100
Normandie	69,9	3,3	30,4	5,8	2,5	1,6	1,8	9,2	- 15,3	100
Province	70,0	3,2	29,8	5,5	2,3	1,5	1,7	10,8	- 16,1	100

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

à la frontière des grandes agglomérations, par exemple, la communauté de communes de l'Inter-Caux Vexin, celle du Roumois Seine situées à la périphérie de la métropole rouennaise ou encore celle du Cœur de Nacre jouxtant la communauté urbaine caennaise (illustration 4).

Une moindre présence des revenus du patrimoine

Comme en province, les ménages normands tirent l'essentiel de leurs ressources des revenus d'activité (75,8 % en Normandie et 77,6 % en province). Dans l'Eure, département où le taux d'activité est le plus haut de la région, cette part atteint 78,6 %. Ces revenus d'activité comprennent les allocations chômage, une des formes de revenus de remplacement, qui occupent une part assez peu variable d'un territoire à l'autre et dont l'importance est à la fois liée au taux d'activité et au risque de chômage.

Les pensions de retraite, autre forme de revenus de remplacement, constituent elles aussi une part non négligeable des revenus, notamment dans certains territoires. En lien avec la composition de la population, plus âgées, des départements de l'Orne et de la Manche, ces revenus y apparaissent prépondérants (illustration 3). Ils sont ainsi très présents dans certains EPCI, tels la communauté de communes Cœur du Perche ou celle de Normandie-Cabourg-Pays d'Auge, et accompagnés d'une plus forte part des revenus du patrimoine. L'importance occupée par ces revenus dans le revenu disponible des ménages est en effet croissante avec l'âge.

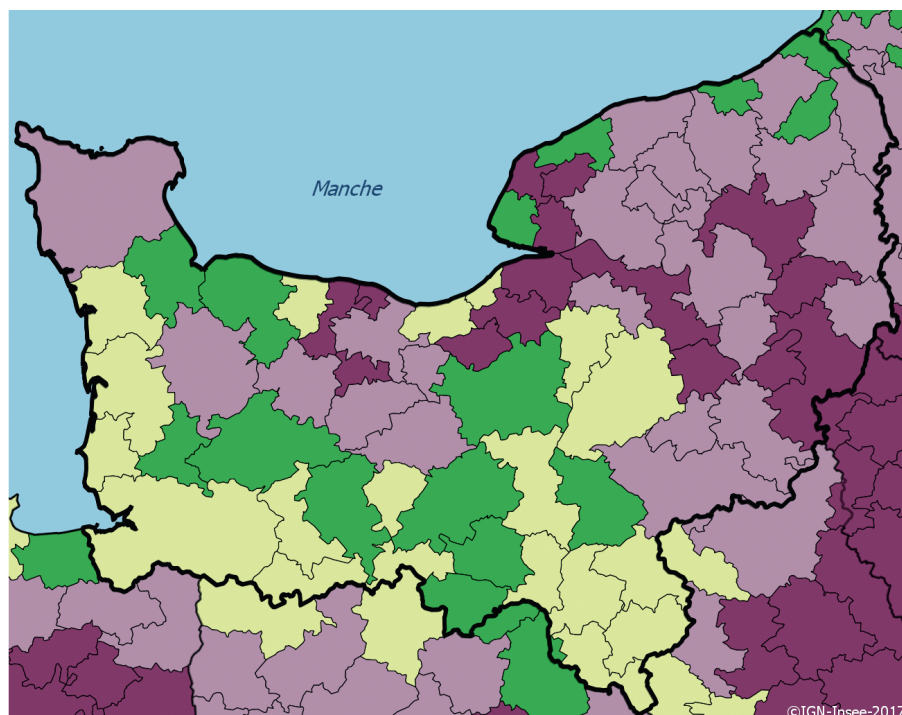
Plus généralement cependant, la part des revenus du patrimoine dans le revenu disponible est plus faible en Normandie qu'ailleurs. Ils constituent 9,2 % du revenu disponible des ménages normands contre 10,8 % en moyenne en province. En outre, quelle que soit la classe d'âge de la personne de référence du ménage ou le décile de niveau de vie auquel il appartient, la part des revenus du patrimoine demeure plus faible en Normandie.

La pauvreté monétaire moins fréquente

Malgré l'important resserrement des écarts de revenus après redistribution monétaire, 13,6 % des Normands vivent toujours sous le seuil de pauvreté (définitions). En l'absence des transferts fisco-sociaux, le taux de pauvreté atteindrait 21,5 %. La pauvreté monétaire est toutefois moins fréquente en Normandie que dans l'ensemble des régions de province (14,5 %), en particulier pour les plus âgés, nettement moins affectés par le risque de pauvreté (illustration 5). La pauvreté concerne une plus grande part de la population dans l'Orne (15,8 %),

4 Quatre profils d'EPCI selon la composition du revenu disponible

Typologie des EPCI selon la composition du revenu disponible des ménages



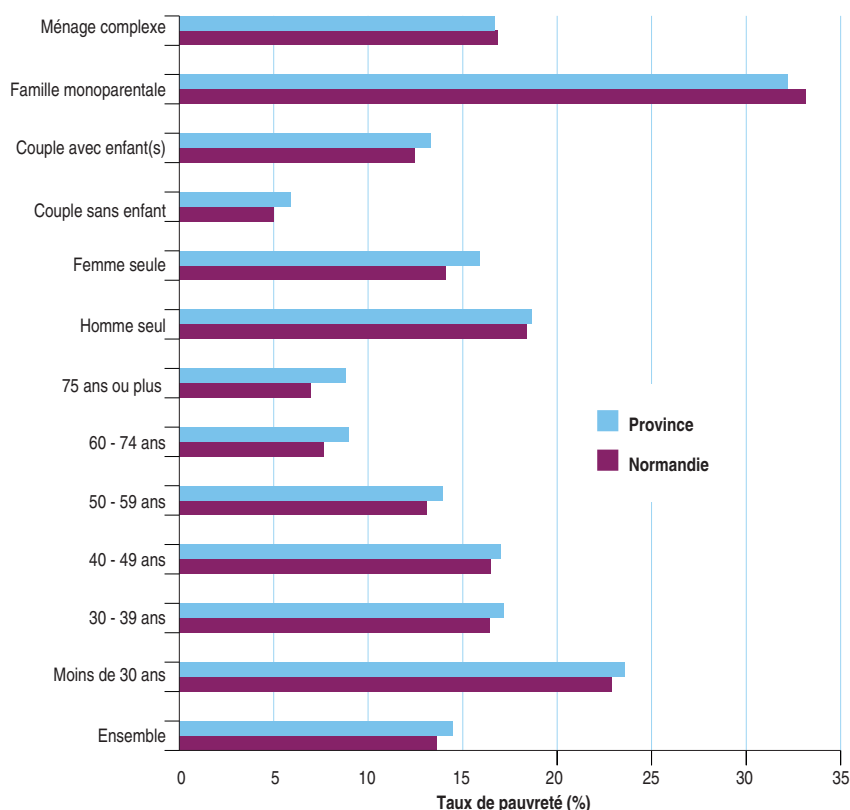
EPCI où la part:

- des revenus d'activité et les prestations familiales sont plus élevés
- des revenus provenant des pensions, du patrimoine et des activités non salariés sont plus élevés
- des prestations sociales, notamment des minima sociaux, sont plus élevés
- des revenus d'activité, du patrimoine et des impôts sont plus élevés

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

5 Les familles monoparentales plus souvent touchées par la pauvreté en Normandie

Taux de pauvreté selon les caractéristiques de la personne de référence du ménage



Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-CCMSA, Filosofi 2014

la Seine-Maritime (14,4 %) est proche de la moyenne des régions de province et les autres départements normands en deçà.

Certaines catégories connaissent cependant un risque accru de pauvreté en Normandie. Ainsi, 33,1 % des personnes vivant au sein d'une famille monoparentale en Normandie

sont pauvres, contre 32,2 % des personnes dans la même situation familiale en province. Par ailleurs, les territoires y sont diversement exposés, le taux de pauvreté atteignant 16,0 % dans les EPCI où le revenu des ménages dépend plus fortement des prestations sociales (*illustration 4*) contre

8,9 % dans ceux où la part des salaires et des impôts est importante. Les EPCI où les pensions et les prestations familiales sont plus importantes se trouvent dans une situation intermédiaire (respectivement 13,5 % et 13,9 %). ■

Définitions

Revenu fiscal (ou déclaré) : il est constitué des ressources mentionnées sur la déclaration de revenus.

Revenu disponible : revenu à la disposition du ménage pour consommer et épargner. Il comprend les revenus d'activité (salaires, revenus d'activités non salariées), les revenus de remplacement (retraites et pensions, indemnités de chômage, indemnités de maladie), les revenus du patrimoine (dont en particulier les revenus financiers, qui sont imputés, les revenus fonciers, les revenus accessoires, etc.) et les prestations sociales reçues (prestations familiales, minima sociaux et prestations logements). Au total de ces ressources, quatre impôts directs sont déduits : l'impôt sur le revenu, la taxe d'habitation, la contribution sociale généralisée (CSG) et la contribution au remboursement de la dette sociale (CRDS).

Unité de consommation : système de pondération attribuant un coefficient à chaque membre du ménage et permettant de comparer les niveaux de vie de ménages de tailles ou de compositions différentes. Avec cette pondération, le nombre de personnes est ramené à un nombre d'unités de consommation (UC). Le nombre d'unités de consommation est calculé selon l'échelle d'équivalence dite de l'OCDE modifiée : le premier adulte compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5 et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3. Le niveau de vie est ainsi le revenu disponible du ménage divisé par le nombre d'unités de consommation (UC). **Dans cette étude, tous les concepts de revenus (déclarés ou disponibles) sont normalisés par UC. On utilise donc indifféremment les termes « revenus disponibles » ou « niveaux de vie ».**

Les **déciles (Dx) de niveau de vie** sont les valeurs seuils qui, lorsque l'on ordonne la population par niveau de vie croissant, la partitionnent en 10 sous-populations de taille égale. La **médiane** correspond au 5^e décile.

Mesure des inégalités de revenu : le rapport interdécile (D9/D1) est l'une des mesures usuelles des inégalités monétaires. Il est ici utilisé pour mesurer les inégalités de revenu fiscal et de revenu disponible, soit respectivement avant et après prise en compte des prestations sociales et déduction des impôts.

Taux de pauvreté : il correspond à la proportion d'individus (ou de ménages) dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté (monétaire). Selon des conventions européennes, ce seuil est fixé à 60 % du niveau de vie médian. En France métropolitaine, il est estimé à partir de Filosofi à 12 221 euros annuels en 2014, soit près de 1 020 euros par mois.

Sources

Les statistiques présentées ici sont issues de l'exploitation du Fichier localisé social et fiscal (**Filosofi**) de 2014. Celui-ci est issu du rapprochement des données fiscales exhaustives en provenance de la direction générale des Finances publiques (déclaration de revenus des personnes physiques, taxe d'habitation et fichier d'imposition des personnes physiques) et des données sur les prestations sociales émanant des principaux organismes gestionnaires de ces prestations (Cnaf, Cnav, CCMSA). Les fichiers sociaux reçus de la CCMSA portent sur l'ensemble de l'année ; ceux en provenance de la Cnaf et la Cnav portent en revanche uniquement sur deux mois de décembre consécutifs, ce qui nécessite de reconstituer par extrapolation les montants annuels, en utilisant notamment les informations disponibles sur la composition des familles.

Ces données permettent ainsi de reconstituer un revenu déclaré (avant impôts) et un revenu disponible (après impôts et y compris prestations sociales) avec une estimation plus précise des prestations réellement perçues à des niveaux locaux fins (commune et niveaux infracommunaux).

Le champ couvert est celui de l'ensemble des ménages fiscaux ordinaires : il exclut les personnes sans domicile ou vivant en institution (prison, foyer, maison de retraite...).

Au niveau national, l'enquête sur les revenus fiscaux et sociaux (ERFS) reste la source de référence pour les indicateurs d'inégalité des niveaux de vie et de pauvreté.

Insee Normandie

5, rue Claude Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02 35 52 49 17

Mise en page :
Agence Elixir, Besançon

ISSN : 2493-7266 (en ligne)
ISSN : 2496-5227 (imprimé)

© Insee 2017

Pour en savoir plus

- « Revenus de transferts versés aux ménages : des effets différenciés selon les territoires », *Insee Focus* n° 97, L. Brière, M. Robin, novembre 2017
- « En Normandie, des situations de pauvreté pour les personnes âgées relativement peu nombreuses mais concentrées dans les bassins de vie ruraux », *Insee Analyses Normandie* n° 29, C. Boniou, mars 2017
- « Près de 200 000 Bas-Normands sous le seuil de pauvreté », *Insee Analyses Basse-Normandie* n° 14, J.-L. Lacuve, juin 2015
- « Davantage de disparité des revenus dans les grands pôles urbains », *Insee Analyses Haute-Normandie* n° 10, J.-F. Eudeline, C. Sueur, juin 2015

